PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Jeudi 26 février 2026 à 19h00

A la salle des fêtes de Sury en Vaux

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, MUNIER Laurent, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUEZT Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Etaient absents excusés :

Mme MARQ Pascale
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à M. BARBEAU Julien
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme BOULAY Jacqueline
Mme PAYE Christelle a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

Secrétaire de séance : M. RENAUD François

M. Pabiot indique que les Comptes Financiers Uniques ne seront pas votés suite à la panne du serveur de la DGFIP.

Ordre du jour :

I-ADMINISTRATION GENERALE

I-1) Mise à disposition d'un agent intercommunal auprès de l'office de tourisme du Grand Sancerrois

M. BARBEAU indique qu'il est proposé au conseil communautaire de renouveler la mise à disposition d'un agent intercommunal auprès de l'office de tourisme du Grand Sancerrois. Cette mise à disposition avait déjà été convenue pour 3 ans (depuis 2023). C'est pourquoi il est proposé de la reconduire dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans. L'avis de la CAP n'est plus nécessaire dans le cadre de mise à disposition de personnel. La CDC continue de rémunérer l'agent et se fait rembourser par l'office de tourisme. La convention précise les modalités d'organisation et de responsabilités de chacune des parties.
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

I-2) Statuts SMBS

La Communauté de communes Cœur de Sologne a fait part de son souhait d'adhésion au Bassin des Sauldres. Conformément aux statuts du syndicat, chaque communauté de communes adhérente doit se positionner sur cette modification statutaire.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sauldres a émis un avis favorable à l'adhésion de la CDC Cœur de Sologne par délibération en date du 18 novembre 2025.
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette adhésion au Bassin des Sauldres.
M. PABIOT rappelle que le sujet avait été mis à l'ordre du jour à la fin de l'année précédente puis retiré car la préfecture du Loir et Cher avait demandé que l'ordre des adhésions soit respecté.
Le bassin versant de la Sauldre regroupe 6 communes et environ 10 000 habitants.
Le syndicat s'est déjà prononcé.
M. FONTAINE demande si beaucoup de travaux seront nécessaires sur les 6 communes.
M. PABIOT rappelle que l'objectif du syndicat est de gérer l'intégralité des bassins de la Sauldre.
M. PABIOT fait un point sur l'étang de la Balance : les travaux sont terminés. L'étang est en eau. 750kg de poissons ont été remis.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la CDC Cœur de Sologne au SMBS.

II-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II-1) Attribution d'une aide TPE au profit de l'EURL ATELIER GRAVURE PEROT « CAPUCINE FLEUR ET GRAVURE » sur la commune de Boulleret

Entreprise : EURL ATELIER GRAVURE PEROT « CAPUCINE FLEUR ET GRAVURE »
Adresse : 3 Place des tilleuls 18240 BOULLERET
Activité : Toutes activités de gravures et décorations personnalisées sur toutes matières et tous supports – Pyrogravure – Peinture – Sablage – Calligraphie – Maquillage éphémère événementiel – L'ensemble des activités exercées à titre sédentaire et ambulant – Achat et vente de fleurs, de toutes compositions florales et de tous produits accessoires – Toute activité de fleuriste.
Description du projet : Madame PEROT a débuté la gravure en 2001, en 2018 elle décide de reprendre le fond commercial de fleuriste dans le centre-bourg de la commune de Boulleret, ce qui lui permet aujourd'hui d'allier deux activités : la gravure et l'activité de fleuriste.
Elle propose des gravures sur différents supports : métaux (inox, laiton, aluminium, argent, acier, cuivre…), matières plastiques (plexiglas, altuglas…), verre, bois, cuir, marbre, granit…
Aujourd'hui, son matériel devient obsolète et inutilisable, les pièces nécessaires pour la réparation ne sont plus disponibles. Pour le maintien de son activité, elle se doit d'acquérir rapidement du nouveau matériel car la gravure représente environ 30% de son chiffre d'affaires (35,26% en 2024, 25% en 2023). Pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions et répondre à la demande, Madame PEROT va acquérir une machine de Gravure Laser CO^2 30W(GT) (ref : Mercury-III 30GT) pour un montant de 18 080€ HT.
Décision du comité Initiative Cher : Le 29/01/2026, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier de Madame PEROT (voir document ci-joint).
Demande de dérogation : Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (20/08/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide (voir document ci-joint).
Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		**Ressources prévisionnelles**	
Matériels professionnels	18 080 €	Prêt bancaire	18 080 €
Formation machine			
		Financements publics *(préciser)*	
Trésorerie	5 000 €	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	**23 080 €**	**Total ressources**	**23 080 €**

L'EURL ATELIER GRAVURE PEROT est éligible à une aide de 5 000€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 29/01/2026
La Commission Développement Economique a émis un avis favorable le 09/02/2026 pour l'attribution d'une aide TPE en faveur de L'EURL ATELIER GRAVURE PEROT.
Il est proposé au Conseil Communautaire de donner un avis sur l'attribution d'une aide TPE de 5 000€ pour la l'EURL ATELIER GRAVURE PEROT pour l'achat de matériel professionnel.

Mme AUDRY précise que le dossier a obtenu un avis favorable avec réserves à cause du chiffre d'affaires de la gravure.
Mme PEROT bénéficiera d'un parrainage car elle a besoin d'accompagnement, notamment en matière de communication.
M. BILLAUT ajoute que la gravure est le premier métier de Mme PEROT. Il approuve le fait qu'elle soit accompagnée sur le volet communication.
M. RENAUD ne comprend pas le plan de financement : le montant de l'aide correspond à la trésorerie.
M. RENAUD indique que la commune de Léré a fait le choix de ne plus travailler avec Mme PEROT en tant que fleuriste.
Mme AUDRY rappelle que l'aide porte sur la partie gravure de son activité.
M. PELE demande si la gravure est un complément d'activité pour faire vivre le magasin.
Mme AUDRY et M. BILLAUT répondent que la gravure est son premier métier.
Le conseil communautaire approuve l'aide à l'unanimité.

II-2) Renouvellement de la Convention avec la Chambre des Métiers pour 2026

Dans la prolongation de la convention 2025, le projet de convention (ci-joint) a pour objet de définir le nouveau cadre commun de partenariat entre la CDC PSV et la CMA CVL pour 2026.
La volonté est de poursuivre des relations de travail collaboratives et de développer une synergie dans le but de permettre le développement économique du territoire. Le partenariat se décline autour des principaux axes suivants dont le but est notamment d'assurer une présence et un conseil de proximité à l'échelle du territoire :

- Axe 1 : maintenir des permanences délocalisées ;
    - Maintenir des permanences délocalisées comme facteur de détection de projets, point d'apport de réponses, d'accompagnement et de suivi des entreprises, notamment nouvelles.
- Axe 2 : Pérenniser le soutien à la transmission d'entreprise et à l'accompagnement des cédants ;
    - Le principe est de poursuivre cette opération spécifique sur la transmission d'entreprise qui apparaît comme prioritaire sur le territoire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.
- Axe 3 : Animer les territoires par l'organisation de réunions, de visites d'entreprises (JCA Journées connexions Artisans) ou d'ateliers thématiques ;
    - Pour répondre à l'intérêt d'animer le territoire, la CMA-CVL organisera en lien avec la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire des réunions d'information et/ou des ateliers pour les artisans.
- Axe 4 : Labeliser 10 entreprises Eco défis.
    - Le label Eco-défis mobilise et valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement, et qui s'engagent dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques et de leur empreinte environnementale et sociétale.

Durée de la convention :
1 an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
Conditions financières :
Soit une participation financière totale de 15 200 €
La Commission Développement Economique du 09/02/2026 a donné un avis favorable pour un renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers pour 2026.
Il est proposé au Conseil Communautaire le renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers selon les modalités indiquées ci-dessus.
Mme AUDRY rappelle que les boulangeries de Boulleret, Sury en Vaux et Saint Satur ont fermé. Des porteurs de projet sont déjà intéressés pour Boulleret.
Mme AUDRY ajoute que l'épicerie de Subligny ferme ses portes le 15 mars.
Elle apporte des précisions sur la notion d'éco-défis : il peut s'agir de fabrication ou vente de lunettes en bois, d'encourager le prêt de vélos pour ses salariés…
Mme AUDRY salue le soutien et la réactivité de la CMA, notamment sur le sujet des boulangeries.
Elle constate également que les réunions délocalisées fonctionnent bien.
M. BILLAUT approuve aussi le fait de soutenir les entreprises pour les sortir du statut de micro entreprise.
Mme AUDRY ajoute qu'une prise de conscience a eu lieu sur le fait que ces conseils de proximité étaient essentiels.
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la CMA.

III- TOURISME

III-1) Tarifs de la piscine pour la saison 2026

Il est envisagé de modifier les tarifs de la piscine intercommunale pour la saison 2026 afin de réduire l'écart entre les dépenses et les recettes de la piscine. D'autant que les tarifs d'entrées n'avaient pas été modifiés depuis 2019. Il est proposé au conseil communautaire la modification des tarifs pour la saison 2026 en ajoutant 0,50 € par entrée individuelle et 5€ par carte de 10 entrées. Cette revalorisation pourrait générer entre 5 000 € à 8 000 € de recettes supplémentaires en fonction du nombre d'entrées enregistrées. :

Tarifs à compter de juin 2026	
Entrée enfants de moins de 4 ans	Gratuit
Entrée enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents communauté de communes	3.50 € l'entrée et 30 € la carte de 10 entrées
Entrée enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents hors communauté de communes	4.5 € l'entrée et 40 € la carte de 10 entrées
Maillots de bain	8 €
Crèmes Glacées	3€
Glaces à l'eau	2 €
Chips	1 €
Gâteaux sucrés ou salés	0,50 €
Eau	1 €
Café	1 €
Boissons	2 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs pour la piscine intercommunale à compter de juin 2026.
M. BARBEAU ajoute que la piscine a enregistré plus de 16 000 entrées, donc la revalorisation des tarifs, bien que faible accroît les recettes de manière significative.
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-2) Création des postes saisonniers pour la gestion de la piscine intercommunale pour la saison 2026

M. BARBEAU indique qu'il est envisagé une réorganisation du personnel sur le volet des vestiaires de la piscine. Il n'y aurait plus de binôme mais simplement deux agents pour les vestiaires en alternance. Ce qui permettrait de générer 288 heures d'économies sur la masse salariale liée aux vestiaires.

Nombre	Grade de rattachement	Fonction	Durée
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1ère classe 3ème échelon	Chef de bassin	du 27 juin 2026 au 30 août 2026- 35/35e
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1ère classe 3ème échelon	Chef de bassin	du 27 juin 2026 au 30 août 2026- 35/35e

5	Adjoint Technique territorial- 1er échelon	Entretien et vestiaires	du 27 juin 2026 au 30 août 2026- 34/35ème
2	Adjoint technique territorial-1er échelon	Caisse	du 27 juin 2025 au 30 août 2026- 30/35 ème

M. BARBEAU ajoute qu'il y aura toujours un vigile. Il ajoute aussi que les éléments présentés représentent des prévisions car une discussion de réorganisation est en cours avec Aqua 58 qui jusqu'alors assurait seulement la surveillance des bassins. Il est possible de leur confier la délégation totale (avec la gestion des personnels de vestiaires).
Ainsi, une journée d'intempérie qui jusqu'alors était rémunérée normalement ne le serait plus. La délégation à Aqua 58 permettrait également qu'il y ait une figure hiérarchique sur site.
Le conseil communautaire approuve la création de postes.

III-3) Tarifs de la taxe de séjour à compter du 01/01/2027

L'office de tourisme a fait part de son souhait de voir revalorisés les tarifs de la taxe de séjour applicables sur le territoire.
En effet, la progression des nuitées sur le secteur, l'apparition de nouveaux établissements et le développement de projets touristiques justifient une revalorisation des tarifs de la taxe de séjour. Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2021.
La commission tourisme réunie le 29 janvier 2026 a émis un avis favorable à cette modification :

Catégories d'hébergements	Tarifs actuels	Proposition tarifs 2027	Taxe additionnelle départementale	Tarif Global 2027
Palaces	2,15 €	4.90€	0.49€	5.39€
Hôtels de Tourisme étoiles, meublés de Tourisme 5 étoiles	1,60 €	3.60€	0.36€	3.96€
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €	2€	0.20€	2.20€
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90€	1.40€	0.14€	1.54€
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0,60 €	1€	0.10€	1.10€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,55 €	0.80€	0.08€	0.88€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0.60€	0.06€	0.66€

- Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	0.20€	0.02€	0.22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception de l'hébergement de plein air	3,5 %	5%	0 €	5%

Les tarifs ne seront applicables qu'à compter du 1er janvier 2027 étant donné qu'ils doivent être votés avant le 1er juillet de l'année N pour une application en N+1.
M. BARBEAU constate que le territoire bénéficie d'une dynamique touristique avec une montée en gamme de certains hébergements. La taxe de séjour a généré plus de 151 000 euros de recettes en 2025 et il reste encore environ 12 000 euros à percevoir.
M. RENAUD ajoute que cette revalorisation de la taxe de séjour est importante pour augmenter les recettes de l'office de tourisme.
M. BARBEAU annonce qu'elle permettra de percevoir environ 30 000 euros supplémentaires. La commission tourisme a émis un avis favorable.
Le conseil communautaire approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

III-4) Choix du candidat suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du gîte, restaurant et camping de la Balance

Dans le cadre de la future gestion du site de la Balance, un appel à manifestation d'intérêt avait été publié du 26 septembre 2025 au 24 novembre 2025.
Deux dossiers ont été déposés :

- L'un pour la gestion complète du site
- L'autre pour la partie restaurant

Une audition des deux dossiers a été organisée le 11 décembre 2025 et le jeudi 8 janvier 2026.
Les deux dossiers ont été présentés en commission tourisme en date du 29/01/2026 et la commission s'est montrée favorable à une gestion complète du site par le dossier n°1.
Une réflexion s'était portée sur une association des 2 dossiers. Les candidats ont été sollicités en ce sens. Mais aucun des deux ne souhaitait choisir cette voie car elle posait de nombreuses interrogations sur le portage décisionnel, financier et organisationnel.
Les travaux de réhabilitation se poursuivent et avancent mais avaient pris du retard en début d'année à cause d'un délai de réception des huisseries. De ce fait, les travaux devraient être achevés début juin pour la partie restaurant/gîte. Le camping pourrait être achevé en amont de ce délai. Ce qui retarde de fait l'ouverture du site. Ainsi il est aussi proposé de mettre en place l'exonération du loyer du restaurant et du gîte et camping pour l'année 2026 (soit 3 000€/an pour le restaurant et 2 500 €/an pour le gîte/camping). En effet, le retard pris pour les travaux engendrera un retard pour l'exploitation du site.
M. BARBEAU rappelle qu'il n'y a pas eu d'association possible entre les 2 candidats pour différentes raisons évoquées dans la note.
M. PIERRE s'interroge sur le candidat n°1 qui présente un projet avec 3 personnes à temps plein. Il se demande si les recettes seront suffisantes pour dégager autant de salaires.
M. BARBEAU répond que le projet est viable selon le prévisionnel. Malheureusement, les travaux ayant pris du retard, la saison aura déjà débuté pour 2026. De plus, le site est nouveau. La météo sera déterminante. Des points de vigilance portent sur la partie ressources humaines par rapport au volet activités que le candidat souhaite développer.
Le Gîte et le restaurant seront ouverts toute l'année. Les bungalows seront également disponibles toute l'année.
Le candidat n° 1 comprend 2 porteurs de projet qui s'associent et qui embaucheront un cuisinier et des saisonniers.
M. PIERRE remarque qu'un restaurant existe déjà dans le village et un autre est tout proche. Il lui semble que ce sera compliqué pour un troisième.

M. BARBEAU indique qu'en injectant de l'argent dans la réhabilitation du site, la CDC souhaite qu'il fonctionne sur une large amplitude temporelle.
M. PIERRE remarque que la période de novembre à février est très creuse. Il le constate sur le gîte communal.
M. BARBEAU répète que le site doit fonctionner. L'investissement réalisé a pour but de le revitaliser.
Mme MILLERIOUX constate qu'il n'y a pas de licence IV, elle demande s'il est possible de la louer. M. BARBEAU confirme que oui.
M. BARBEAU rappelle la proposition d'exonération des loyers de l'année en cours suite au retard pris par les travaux.
M. TEYSSANDIER indique que la date de livraison du gîte et du restaurant est prévue pour la première quinzaine de juin. Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis matin.
M. PELE récapitule : un candidat est intéressé par l'ensemble du site ; l'autre est intéressé par le restaurant seulement. Dans ce cas, qui assure la gestion du gîte et du camping ?
Mme RUELLE Thérèse ne voit pas « à quoi ça sert s'il n'y a que le restaurant. »
M. CROUZET demande quelle est la position de la commission tourisme. M. BARBEAU répond que la commission est favorable à la gestion globale du site. Il rappelle qu'il n'est pas question que la CDC gère le site.
M. CROUZET demande de faire confiance à la commission. Il estime qu'elle doit être souveraine. Plusieurs choix sont possibles, le vote a lieu à bulletin secret.
Mme RUELLE Thérèse estime que le conseil n'a pas vraiment le choix
M. BILLAUT salue le fait d'avoir le choix entre 2 formules mais regrette qu'il n'y ait pas assez de candidats.
Avec 1 voix pour le choix n°2 (restaurant uniquement), 9 voix pour le choix n°3 (gestion scindée entre les 2), 3 abstentions et 36 voix pour la gestion globale du site, le conseil communautaire retient le candidat n° 1 pour la gestion du site.
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'exonération de loyers pour 2026.

IV- ACTION SOCIALE

IV-) Convention de partenariat avec le CDOS pour l'organisation des Jeux d'été en Berry

La communauté de communes renouvelle son partenariat avec le dispositif de Jeux d'été en Berry mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Cher. Ce dispositif propose des animations sportives et culturelles à destination des jeunes de 12 à 17 ans.
2 semaines d'activités sont prévues sur le territoire de la CDC :

- 06 au 10 juillet 2026 à Belleville sur Loire
- 13 au 17 juillet 2026 à Saint Satur

Un système de navette est mis en place pour transporter les jeunes des autres secteurs de la CDC.
Les inscriptions sont limitées à 24 jeunes par semaine. Le coût financier à charge de la CDC pour les 2 semaines d'activités s'élève à 2 200 €. Un éducateur sportif est mis à disposition par le CDOS en soutien de nos animateurs.
Les tarifs applicables sont les suivants :

Quotients familiaux	Tarif journée en € (sans repas)	Tarif pour une inscription à la semaine en € sans repas (5 jours)
QF ≤ 400	4,73	20
401 ≤ QF ≤ 700	5,73	25
701 ≤ QF ≤ 1000	6,73	30
1001 ≤ QF ≤ 1300	7,73	35
QF ≥ 1301	8,73	40
Hors CDC	10,73	50

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

V- FINANCES

M. PABIOT rappelle que les résultats sont présentés mais ne peuvent être votés suite à la panne des services des finances publiques.

V-1) Approbation du CFU 2025 du budget annexe SPANC

Dépenses de fonctionnement	90 802.12€	Recettes de fonctionnement	93 836.69€
Dépenses d'investissement	268.80€	Recettes d'investissement	660.89€

V-2) Approbation du CFU 2025 du budget annexe GEMAPI

Dépenses de fonctionnement	319 426.94€	Recettes de fonctionnement	379 727.00€
Dépenses d'investissement	5 825.89€	Recettes d'investissement	0€

V-3) Approbation du CFU 2025 du budget principal

Dépenses de fonctionnement	8 660 982.63€	Recettes de fonctionnement	8 904 831.31€
Dépenses d'investissement	1 140 998.95€	Recettes d'investissement	1 005 741.83€

Les résultats de 2025 sont :

- Un excédent de fonctionnement de 243 848.68€
- Un déficit d'investissement de 135 257.12€

Mme RAIMBAULT explique que l'excédent de fonctionnement aurait pu être supérieur :

- La MARPA a eu besoin d'une subvention de 70 000€
- Une baisse fiscale de 53 000€ impacte les recettes
- Un écrêtement entre la perception de la Part CPS pour les communes et leur reversement pèse sur la CDC pour 18 000€

Mme RAIMBAULT rappelle que la CDC va percevoir le solde de la subvention du PLUi et de la Balance.
M. PABIOT constate que l'excédent de fonctionnement est relativement stable depuis 2020.
Il ajoute que sur l'ensemble du mandat, la CDC a réussi à dégager un résultat significatif tous les ans avec des projets menés à bien et différents dossiers réglés. Le mandat a « clarifié » la situation de la CDC et permet de laisser une marge de manœuvre pour la suite.
Il rappelle que la non compensation de différentes recettes et les écrêtements divers ont conduit à une perte de 70 000€ en 2025 pour la CDC.
Mme RAIMBAULT ajoute que les objectifs sont atteints avec la maîtrise des dépenses.
Mme RUELLE Thérèse, Mme PERONNET et Mme NOYER remercient la CDC pour la subvention de la MARPA qui leur a permis de solder les arriérés auprès de Val de Berry et de pallier au manque de recettes des résidents. Le taux de remplissage de la structure n'est pas encore au maximum mais s'améliore.

V-4) Admissions en non-valeur et créance éteinte
Suite à un point réalisé avec la trésorerie sur l'état des restes à recouvrer de la collectivité, des sommes à admettre en non-valeur et en créance éteinte ont été proposées par la trésorerie :

- 580,63 € en admission en non-valeur correspondant à diverses factures inférieures au seuil de poursuites (15 €), ou de combinaisons sans effets, personnes disparues pour des facturations de l'accueil de loisirs allant de 2011 à 2024.
- 143,02 € en créance éteinte (surendettement et décision d'effacement de la dette)

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve :
- D'admettre en non-valeur la somme de 580,63 € et d'inscrire cette dépense à l'article 6541 de l'exercice 2026
- D'admettre en créance éteinte la somme de 143,02 € en créance éteinte et d'inscrire cette dépense à l'article 6542 de l'exercice 2026

Questions diverses

Culture

Mme CHOTARD prend la parole : « On clôture la séance avec les prochains évènements culturels de la communauté de communes Pays fort sancerrois Val de Loire.
Les 11, 12,13 et 14 mars la compagnie 7 épées revient sur notre territoire avec son festival rural « cousu main »
Le 11 à St Satur à l'accueil de loisirs : atelier théâtre et le spectacle « LE JARDIN DE WILLY. » Le thème : conférence par un nain de jardin sur l'art de faire des plantations de fleurs pour attirer les insectes.
Le 12 à Crézancy : un atelier et une représentation de DECHET CIRCUS pour les scolaires : cette fois duo de clowns qui travaillent dans une déchetterie avec une relation toute particulière sur le tri des objets.
A 19h, spectacle ouvert à tous avec « SIRENES », le sujet porte sur l'éducation, la transmission, on nous promet un regard drôle, corrosif et décalé sur l'adolescence !
Le 13 à Sury Pres Léré à 18h apéritif en musique et à nouveau le spectacle « SIRENES ».
Le 14 à Sury en Vaux à 15h le spectacle tout public « MON AMI PERRAULT », à 16h BOUM et SIRENES clôturera le festival.
Une soupe sera proposée chaque soir !

Je poursuis avec le FESTIVAL FEUX FOLLETS les 1er, 8 et 11 avril
La compagnie du grand douze sera donc le 1er à l'accueil de loisirs, le mercredi 8 à BUE à 14h30 pour un spectacle jeune public : « NINA ET LA FEE DE LA MUSIQUE », le samedi 11 à 20h à SUBLIGNY pour une représentation de « CA C'EST LA PROHIBITION ».

En avril toujours, du lundi 20 avril au dimanche 26 avril semaine OPERA, des concerts de piano à Ste Gemme, Sens Beaujeu, un récital de musique de chambre à Barlieu et au Noyer. OPERA à Belleville et Saint Satur. Encore un lieu inconnu pour le concert lyrique du samedi soir que Matteo Carminati souhaitait faire dans un chai !

De belles soirées en perspective, à ne louper sous aucun prétexte !!! De la joie, de l'émotion, du charme… je compte sur vous tous pour diffuser les informations qui vont arriver sur les boites mail de toutes les mairies, nous avons besoin de votre aide comme toujours !
Un livret sur la saison culturelle est à l'impression et sera bientôt disponible. Il a été réalisé en interne par Virginie.

Puisque j'ai la parole je la garde pour remercier les agents de la communauté de communes de leur implication, leurs connaissances, leur travail. J'ai eu la chance de travailler depuis 2020 avec l'agent en charge de la compétence culture et cette mission fut un véritable plaisir. Donc un grand merci et quoiqu'il arrive bonne continuation à tous : agents et chers collègues. »

Commission accessibilité

M. BILLAUT demande ce qu'il en est de la commission accessibilité. Il remarque que la CDC est une des rares à ne pas en avoir. Il indique que les exigences de la DDT vont se durcir. M. BILLAUT interpelle Mme AUDRY à ce sujet.

Signalétique randonnée

M. BILLAUT a apporté le panneau de départ du circuit des lavoirs de Boulleret pour montrer que le panneau est devenu illisible.
M. BARBEAU indique qu'un chiffrage est en cours. Il ajoute que la refonte des circuits de l'ancien Haut Berry Val de Loire est prévue pour 2026.
M. FONTAINE estime que c'est déjà un privilège d'avoir un circuit sur sa commune.
M. BILLAUT espère que les nouveaux panneaux seront en place pour la prochaine saison touristique.

M. PABIOT remercie les élus pour leur fidélité, pour avoir supporté le travail accompli. Il adresse un grand merci à tous et « à bientôt pour de nouvelles aventures !»
20h23, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.